

**Déclaration Unaf au Conseil de la CNAM concernant le
PLFSS 2027
8 octobre 2026**

Nous tenons, tout d'abord, à exprimer notre vive préoccupation quant au rôle de ce Conseil dans la gestion et les orientations de l'assurance maladie.

En effet, ces dernières années, **nous constatons une réduction significative de la place accordée à nos avis et à nos délibérations**. Les saisines d'urgence, portant sur des textes réglementaires, se multiplient sur des sujets qui mériteraient non seulement une analyse approfondie de la part de notre instance mais aussi des réflexions plus larges, engageant l'ensemble des parties prenantes. À cet égard, nous souscrivons pleinement aux communiqués de presse publiés le 29 juillet et le 10 septembre par la Présidente de notre Conseil.

L'Assurance maladie, et plus largement notre système de protection sociale, constitue l'un des piliers de la cohésion sociale de notre pays. Les choix qui en déterminent l'évolution doivent impérativement faire l'objet de discussions collectives entre tous les partenaires associés à sa gestion et à son avenir.

Globalement, ce PLFSS se contente de mesures de court terme.

Au sein du PLFSS 2027, un premier constat s'impose à nous : **l'ONDAM progresserait de 2% alors que les dépenses devraient connaître une évolution tendancielle de 3,4%**. Pour tenir cette trajectoire, le PLFSS pour 2027 prévoit 5,1 milliards d'euros d'économies. **Cette évolution tient compte du rendement des nombreuses mesures pénalisantes pour les familles et les usagers** : une économie d'1 milliard d'euros en raison d'une baisse des dépenses d'IJ, 1,2 milliards d'euros d'économies liées aux diverses hausses des tickets modérateurs, près de 700 millions d'euros d'économies liées à la hausse du plafond des participations forfaitaires et franchises médicales et 700 millions d'euros d'économies

proviendraient de la baisse de taux de remboursements et de transferts vers les complémentaires, transferts qui ne sont, par ailleurs, pas entièrement détaillés.

A cela vient s'ajouter la prorogation d'un an de la contribution exceptionnelle des complémentaires, ce qui représenterait une recette d'1,11 milliards d'euros en 2027. Et, en l'absence d'une interdiction de hausse des cotisations, cette contribution va directement venir se reporter sur l'ensemble des assurés. L'Unaf avait déjà pu insister sur ce point en juillet : si nous continuons de la sorte, le « petit » risque sera, à terme, transféré aux complémentaires santé.

Or, les personnes âgées, comme les jeunes, sont les plus concernées par des cotisations élevées en raison de contrats souscrits à titre individuel. **Si chaque évolution rend les complémentaires plus indispensables, il faut alors les rendre plus accessibles pour l'ensemble de la population. Force est de constater que tel n'est pas le cas aujourd'hui.** Il est donc nécessaire de s'interroger sur la vision de notre système d'Assurance maladie et des liens entre celle-ci et les complémentaires.

Cependant, nous saluons certaines mesures positives présentes dans ce PLFSS. Tout d'abord, **nous relevons avec intérêt la mesure visant à renforcer l'accès aux soins des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ainsi que celle visant à renforcer la prise en charge sanitaire des mineurs victimes de violences.** L'Unaf tient à rappeler l'importance d'une action coordonnée des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans ce cadre. Il sera également nécessaire d'anticiper afin d'éviter la rupture des parcours de soins des publics concernés.

L'Unaf tient également à saluer l'aide aux cotisants affectés par le cyclone Chido et les incendies, le déploiement d'une mission de solidarité territoriale, la mesure relative au mode de rémunération de structures d'exercice coordonnée, la mesure visant à favoriser l'accès à la vaccination et celle visant à renforcer l'accessibilité aux dispositifs de prévention. Celles-ci participent pleinement à une amélioration de l'accès aux soins dans l'ensemble des territoires ainsi qu'au renforcement des parcours de soins et de santé. L'Unaf suivra avec attention le déploiement et l'effet de ces différentes mesures.

Par ailleurs, si l'Unaf soutient la mise en place de la taxe sur les produits sucrés et transformés, une telle mesure devrait être assortie d'une obligation du Nutri-Score ainsi que des mesures visant à rendre les produits sains financièrement accessibles, afin de ne pas peser sur des budgets familiaux déjà très contraints

Au-delà de l'ensemble de ces raisonnements concernant la branche maladie, l'Unaf s'oppose fermement à ce que la résorption du déficit de la branche se fasse via des jeux de transferts de dépenses au détriment de la branche Famille. L'article 14 en est l'illustration. Il dégrade le solde de la branche Famille de près de 2,8 Md€ en 2027, en lui faisant prendre en charge la totalité des indemnités journalières maternité, y compris la période prénatale, qui relève pourtant de la protection de la santé de la mère et de l'enfant. Le mouvement ne s'arrêtera pas là, puisqu'il est prévu de réaffecter à la branche maladie, dès 2028, une part croissante de CSG aux dépens de la branche Famille. L'Unaf avait déjà alerté le Conseil à ce sujet au cours du vote sur le PLFSS pour 2026. **L'avenir de l'Assurance maladie dépend d'une dynamique démographique positive** et ce n'est pas en démantelant les moyens de la politique familiale que cette dynamique déjà affaiblie pourra être relancée.

Aujourd'hui, plus que jamais face à un déficit de l'Assurance maladie, il est nécessaire d'échapper à une logique court-termiste et pénalisante pour les familles en engageant les réformes d'envergure, nécessaires pour sauvegarder notre modèle social ainsi que notre système de santé.

Par conséquent, en l'état actuel du PLFSS 2027, l'Unaf vote contre.